

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 5 AVRIL 2018 A 18 H 00**

Présents : BERTHIER Jean Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël, EL HORFI Sihame, FARGE BERTOLO Caroline, FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas, TROCHET Didier

Excusés : PRUVOT Alban (procuration à DUVERNEY-GUICHARD Jean Noël)

Absent :

Secrétaire de séance : EL HORFI Sihame

---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire accueille Monsieur Denis CHAPPELLAZ de la société COME2C qui vient présenter au conseil municipal :

- les comptes administratifs de la commune, du cinéma et de la station-service
- le budget supplémentaire de la commune
- les budgets primitifs du cinéma et de la station-service.

La présentation terminée, Monsieur le Maire remercie Monsieur CHAPPELLAZ et ouvre la séance à 19 H 40.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 5 février 2018,
- **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion de la station-service dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **DECLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion du cinéma dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2017 de la commune dont le résultat est le suivant :

○ Dépenses de fonctionnement	3 658 318.12 €
○ Recettes de fonctionnement	4 123 563.64 €
○ Résultat de l'exercice	465 245.52 €
○ Résultat reporté	649 020.44 €
○ Résultat de clôture en fonctionnement	+ 1 114 265.96 €
○ Dépenses d'investissement	1 513 124.32 €
○ Recettes d'investissement	1 204 972.66 €
○ Résultat de l'exercice	- 308 151.66 €
○ Résultat reporté	- 326 442.01 €
○ Restes à réaliser	- 37 410.10 €
○ Résultat de clôture	+ 442 262.19 €

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2017 de la station-service dont le résultat est le suivant :

○ Dépenses de fonctionnement	174 728.16 €
○ Recettes de fonctionnement	161 223.07 €
○ Résultat reporté	11 993.39 €
○ Résultat de clôture	- 1 511.70 €

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du cinéma dont le résultat est le suivant :

○ Dépenses de fonctionnement	59 016.71 €
○ Recettes de fonctionnement	61 581.50 €
○ Résultat reporté	- 0.02 €
○ Résultat de clôture	2 564.77 €

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

○ Résultat de fonctionnement	
○ Résultat de l'exercice 2017	465 245.52 €
○ Résultats antérieurs 2014 reportés	649 020.44 €
○ Résultat à affecter	1 114 265.96 €
○ Solde d'exécution d'investissement	- 634 593.67 €
○ Solde des restes à réaliser d'investissement	- 37 410.10 €
○ Besoin de financement	672 003.77 €
○ AFFECTATION	1 114 265.96 €
○ Affectation en réserves R 1068 en investissement	672 003.77 €
▪ Report en fonctionnement R 002	442 262.19 €

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe de la station-service comme suit :

○ Résultat de fonctionnement	
○ Résultat de l'exercice 2017	- 13 505.09 €
○ Résultats antérieurs reportés	11 993.39 €
○ Résultat à affecter	- 1 511.70 €
○ Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
○ Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
○ Besoin de financement	0.00 €
○ AFFECTATION	- 1 511.70 €
○ Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
○ DEFICIT REPORTE D 002	- 1 511.70 €

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du cinéma comme suit :

○ Résultat de fonctionnement	
○ Résultat de l'exercice 2017	2 564.79 €
○ Résultats antérieurs reportés	- 0.02 €
○ Résultat à affecter	2 564.77 €
○ Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
○ Solde des restes à réaliser d'investissement)	0.00 €
○ Besoin de financement	0.00 €
○ AFFECTATION	2 564.77 €
○ Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
○ EXEDENT REPORTE R 002	2 564.77 €

- **VOTE**, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2018 de la commune comme suit :
  - o Dépenses et recettes de fonctionnement 443 787.19 €
  - o Dépenses et recettes d'investissement 1 237 485.96 €
- **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2018 de la station-service comme suit
  - o Dépenses et recettes de fonctionnement 179 000.00 €
- **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif 2017 du cinéma comme suit :
  - o Dépenses et recettes de fonctionnement 65 565.00 €
- **VOTE**, à l'unanimité, les taux d'imposition communaux 2018 avec une évolution de 3.00 % et **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération (8 voix pour, 1 voix contre : Thomas TARAVEL)

	Taux de référence 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	20.73 %	21.35 %
Foncier bâti	28.66 %	29.52 %
Foncier non bâti	58.31 %	60.06 %
CFE	-	

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :
  - o 2 300.00 € à l'association des Propriétaires Fonciers de Villarembert
  - o 1 000.00 € à l'association des Anciens Combattants
  - o 1 625.00 € à l'Ecole Primaire de la Toussuire
  - o 22 900.00 € au Ski Club du Corbier
  - o 100.00 € à l'association Régul Matou
  - o 1 200.00€ à l'association Corbier Tennis Club
- **VALIDE**, à l'unanimité, les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 05/02/2018.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de créer les postes saisonniers suivants pour l'été 2018 :
  - Espace détente : 1 chef de bassin, 2 maîtres-nageurs sauveteurs, 2 surveillants de baignade, 1 hôtesse d'accueil,
  - Agence postale : 1 agent administratif
  - Services sécurité : 3 agents
  - Patinoire : 1 agent d'exploitation
  - Camping : 1 agent d'exploitation
  - Services techniques : 2 adjoints techniques
  - Cinéma : 1 agent d'exploitation
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la mise en place d'une couverture avec protection latérale de l'escalier métallique, situé à proximité de l'accueil-bagagerie, desservant le front de neige depuis les parkings, pour un montant estimé à 79 563.00 €/HT, **SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat au titre de la DETR, **DONNE** tous pouvoirs au maire, ou à son remplaçant en cas d'empêchement, pour signer les pièces et contrats à intervenir et **S'ENGAGE** à entretenir les ouvrages subventionnés.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la rénovation du toit de la passerelle y compris le changement des bois des fermes (12 unités), pour un montant estimé à 89 996.00 €/HT, **SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat au titre de la DETR, **DONNE** tous pouvoirs au maire, ou à son remplaçant en cas d'empêchement, pour signer les pièces et contrats à intervenir et **S'ENGAGE** à entretenir les ouvrages subventionnés.

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le programme de travaux tel que présenté ci-dessus pour un montant estimé à 67 526.00 €/HT, **SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental au titre du FDEC, **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et **S'ENGAGE** à entretenir les ouvrages subventionnés.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'acquisition d'un engin de déneigement et de ses équipements pour un montant estimé à 97 000.00 €/HT, **SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental au titre du FDEC, **DONNE** tous pouvoirs au maire, ou à son remplaçant en cas d'empêchement, pour signer les pièces et contrats à intervenir et **S'ENGAGE** à entretenir le matériel subventionné.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les travaux d'agrandissement du columbarium et de mise aux normes du jardin du souvenir pour un montant de 10 185.00 €/HT, **SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental au titre du FDEC, **DONNE** tous pouvoirs au maire, ou à son remplaçant en cas d'empêchement, pour signer les pièces et contrats à intervenir et **S'ENGAGE** à entretenir les ouvrages subventionnés.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les travaux d'agrandissement du garage communal, **SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental au titre du FDEC, **DONNE** tous pouvoirs au maire, ou à son remplaçant en cas d'empêchement, pour signer les pièces et contrats à intervenir et **S'ENGAGE** à entretenir les ouvrages subventionnés.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention financière proposée par la commune de Fontcouverte-La Toussuire, relative à la répartition des charges de fonctionnement des cantines du chef-lieu et de la Toussuire et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le dossier de création de servitude loi Montagne sur le domaine skiable du Corbier pour le dévoiement du réseau de neige de culture existant sur les pistes « La Pirouette » et le « Ptit Loup » pour partie, **DEMANDE** à Monsieur le Préfet d'engager une Enquête Publique préalable à la création de la servitude, **AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à l'accomplissement de cette servitude et **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses,
- **AUTORISE**, à l'unanimité, la SOREMET à réaliser l'extension du réseau de neige de culture sur les parcelles communales n° 11 section AD sur la commune de Fontcouverte-La Toussuire et les parcelles n° 157 et 159 sur la commune de Villarembert et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **AUTORISE**, à l'unanimité, la SATVAC à entreprendre des travaux de terrassement sur la parcelle communale n° 1365 section C pour la restructuration de la piste de liaison entre le sommet du TSD Corbier et le sommet du TSD Sybelles Express.
- **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, le transfert de gestion portant sur l'emprise immobilière suivante :
  - o TK Torret - TK Niéblais - Piste de l'Ouillon 2 - Piste du Plan de la Guerre**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'autorisation de gestion à intervenir entre la commune de Villarembert, la commune de Saint-Sorlin-d'Arves, la SATVAC et la SAMSO et **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

- **VALIDE**, à l'unanimité, les tarifs scolaires, hébergeurs et annuels proposés par la SATVAC pour la saison d'hiver 2018/2019 et l'été 2019.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de vendre, à la SCI La Grange des Crevasses, la parcelle communale cadastrée section A n° 255 d'une superficie de 370 m<sup>2</sup> au prix de 2.00 € le m<sup>2</sup>, **DIT** que la superficie du terrain vendu est de 370 m<sup>2</sup> et que le prix de vente de l'ensemble est arrêté à 740.00 €, les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, de bornage, ...) étant à la charge de l'acquéreur, **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire en tant que personne responsable pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié nécessaire à cette vente et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à Monsieur le Préfet de la Savoie.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'aliénation d'une partie du chemin rural des Fromentières et fixe le prix de vente à 2€/m<sup>2</sup>, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire et à représenter la Commune dans cette procédure et **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de surseoir à statuer en ce qui concerne la cession de terrain à la SATVAC pour la construction d'une résidence de tourisme, dans l'attente d'informations complémentaires sur le coût estimé des travaux de démolition de la patinoire et du déplacement du city stade,
- **DECIDE**, à l'unanimité, la mise en œuvre à la piscine du Corbier, à compter du 7 avril 2018, des tarifs promotionnels suivants : - 1 entrée adulte achetée = 1 entrée enfant gratuite,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la mise en place d'espaces publicitaires à destination des commerçants, avant la diffusion des films dans le cinéma communal et **VALIDE** les tarifs de diffusion ci-dessous :
  - 300.00 € pour une année
  - 250.00 € pour la saison d'hiver
  - 100.00 € pour la saison d'été
  - majoration de 10 % appliquée pour les spots publicitaires compris en 20 et 50 secondes.
- **APPORTE** son soutien à l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales, à laquelle de nombreuses communes sont d'ores et déjà adhérentes dans le Grand Sud-Est, **PREND ACTE** de la gravité de la situation quant à la survie des activités d'élevage dans les communes de Savoie alors que le « Plan loup 2018-2023 » est en cours d'élaboration et **RAPPELLE** que l'objectif de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce du loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines. (8 voix pour, 1 voix contre : Didier TROCHET)
- **DESIGNE**, à l'unanimité, Monsieur Alban PRUVOT, conseiller municipal pour siéger au CCAS.

- **DESIGNE**, à l'unanimité, Monsieur Gilbert DERRIER, chef de projet et élu référent du Conseil Municipal pour le comité de pilotage chargé du suivi du Plan Communal de Sauvegarde et **NOMME** Madame Sihame EL HORFI membre du comité de pilotage du Plan Communal de Sauvegarde,
- **NOMME** Monsieur **Didier TROCHET** et Monsieur **Gilbert DERRIER** comme membres titulaires pour siéger au comité de direction de l'EPIC,
- **ELIT**, à l'unanimité, Madame Sihame EL HORFI comme membre suppléant du conseil syndical du SIDEL,
- **NOMME**, à l'unanimité, Madame Sihame EL HORFI en qualité de référent de la commune pour le groupe de travail du Label « Famille + »
- **NOMME**, à l'unanimité, Madame Caroline FARGE BERTOLO en qualité de référent de la commune pour le groupe de travail du Label « Qualité Corbier Hébergement »,
- **DESIGNE**, à l'unanimité, Madame Caroline FARGE comme correspondant de la défense.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.

  
Le Maire,  
Jean Pierre BERTHIER